

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 18/03/2023

Date de la convocation 14/03/2023	L' an 2023, le 18 Mars à 14 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DE CHOULOT Etienne, Maire.
Date d'affichage 14/03/2023	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 9	Présents : M. DE CHOULOT Etienne, Maire, Mme SEILLIER Sophie, M. DE LEO Claudio, M. BOLNOT Yves, M. EGROT Gérard, M. MAITREPIERRE Dominique, Mme VERMEULEN Martine, M. DUMUR Philippe, M. HANRION Jonathan, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. PRESTAIL Patrick, M. BERNARD Thierry
	Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARPY Coraline à Mme SEILLIER Sophie Excusé(s) : Mme TISSIER Clothilde
	A été nommé secrétaire : Mme SEILLIER Sophie
Réf : 2023_03_02	Objet de la délibération : ELECTION DU PREMIER ADJOINT Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 5	Considérant que Ils adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ; Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)... 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)..... 5

Nombre des suffrages exprimés 9

Majorité absolue.....
..... 08

Ont obtenu :

Mme SEILLIER Sophie, 9 (neuf) voix

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mme SEILLIER Sophie a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Diffusion sur le site internet de la commune le :
22/03/2023

Pour copie conforme.

Le Maire,

Etienne DE CHOULOT



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name.